



SYMILAV

Square Savignano 42600 SAVIGNEUX

Tel : 04.77.58.03.71. Fax : 04.77.58.90.16

Novembre 2011

Plan de communication 2012 / Dossier de consultation des entreprises

Dossier suivi par :
Fred MARTEIL

***SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE
L'ANZON, DU LIGNON ET DU VIZEZY***

Marché public en procédure adaptée (MAPA)

Conception, infographie et édition de documents et outils de communication

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

L'unité monétaire choisie par le maître d'ouvrage est l'Euro

Date limite de remise des offres : le 20 janvier 2012 à 12h

CHAPITRE 1 : CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : Présentation du SYMILAV

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) est une structure intercommunale dont les compétences sont :

1. la compétence « rivières » sur les cours d'eau et milieux connexes du bassin versant du Lignon du Forez qui regroupe :

- ✦ la réalisation d'études de gestion à caractère global des milieux aquatiques ;
- ✦ la coordination, la gestion, l'animation, le suivi et le bilan des démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que contrat de rivière et le contrat restauration entretien en cours, et/ou toute autre procédure ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- ✦ la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour des procédures contractuelles ;
- ✦ la réalisation des travaux de restauration du lit, des berges et des ouvrages hydrauliques (seuils) des cours d'eau et leur mise en valeur dans le cadre des plans de gestion définis et dans le respect de l'article L211-1 du code de l'Environnement ;
- ✦ l'entretien des cours d'eau du bassin versant ;
- ✦ la mise en place d'autres actions correspondant aux objectifs des procédures contractuelles
- ✦ dans le cadre de ses compétences et de son territoire, le Syndicat pourra intervenir sur des sites publics ou privés et présentant un intérêt patrimonial floristique, faunistique ou paysager et/ou faisant l'objet d'une mesure de classement (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...);
- ✦ dans le cadre de ses compétences et de son territoire, le Syndicat pourra répondre à des appels d'offres.

2 – la compétence « assainissement non collectif » qui regroupe :

- ✦ la création d'un service publique d'assainissement non collectif ;
- ✦ la réalisation du contrôle des projets et des travaux de création de système d'assainissement non collectif ;
- ✦ la réalisation du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif existants.

Le bassin versant du Lignon du Forez

- ✦ une superficie de 710 km²
- ✦ un réseau hydrographique d'environ 800 km, dont 562 km cartographiés
- ✦ 55 communes essentiellement rurales
- ✦ une population d'environ 47 000 habitants

Suite au premier contrat Rivière et à partir de l'étude bilan et d'études spécifiques, une seconde démarche a été élaborée. Celle-ci a la particularité de fusionner deux procédures : le contrat de rivière et le document d'objectifs Natura 2000, pour former le Contrat Rivière-Natura 2000. Dans cette nouvelle procédure, la communication aura une part importante et transversale.

ARTICLE 2 : contexte

Le syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) prépare une nouvelle procédure pour la gestion concertée des cours d'eau présents sur les 55 communes qui composent le syndicat. Suite au bilan positif du premier contrat de rivière Lignon du Forez et aux différentes études réalisées, un nouveau plan d'actions sera mis en place à partir de 2012 afin **d'atteindre le bon état écologique de nos rivières**. La directive cadre européenne sur l'eau (DCE), la directive européenne Natura 2000, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et les lois Grenelle I et II, constituent le cadre législatif qui a amené le SYMILAV et ses partenaires (Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de la Loire, Fédération des pêcheurs de la Loire...) à élaborer une stratégie d'actions reposant sur deux procédures liées entre elles : le contrat de rivière et le contrat d'objectifs Natura 2000. Pour ce nouveau projet, les élus du SYMILAV, ont fait le choix de développer l'axe communication, afin d'informer, de sensibiliser et de former les élus, les propriétaires riverains, les agriculteurs et le grand public, sans oublier les plus jeunes. Le plan de communication permettra de mettre en lumière les actions du contrat. Elles reposeront sur plusieurs volets tel que l'assainissement, l'entretien et la restauration des cours d'eau, la réduction des pollutions diffuses, le maintien de la biodiversité, la prévention des risques d'inondations..., le tout avec une approche la plus pédagogique possible et dans un esprit de concertation avec les acteurs concernés.

Un site internet permettant de suivre ce contrat rivière-Natura 2000 a été mis en ligne début 2011 et vous emmènera à la découverte du bassin versant : www.lignonduforez.fr.

Aussi, afin de mettre en œuvre le programme défini pour les 7 prochaines années, une équipe technique et une équipe rivière (chantier d'insertion) accompagneront les communes et les communautés de communes ou d'agglomération dans la réalisation des actions.

Objectifs du plan de communication

Des objectifs généraux et opérationnels ont été validés afin d'élaborer le plan de communication.

Progresser vers une appropriation du milieu et des démarches qui y sont associées :

1. Favoriser une meilleure lisibilité des actions auprès de la population du bassin versant
2. Favoriser l'acquisition de connaissances des élus délégués
3. Favoriser un meilleur relais des informations vers les élus communaux
4. Favoriser l'action à de petites échelles
5. Générer un intérêt pour le patrimoine et l'eau
6. Développer un véritable dialogue avec la profession agricole
7. Mettre en œuvre un plan local thématique d'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges de la vie
8. Favoriser les mises en réseau et assurer leur animation

Objectifs opérationnels :

Faire connaître, <i>ou signaler les réalisations du syndicat</i>
Faire comprendre <i>ou communiquer sur la thématique de l'eau</i>
Favoriser l'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques
Favoriser l'acquisition de connaissances sur la démarche Natura 2000
Favoriser l'acquisition de connaissances sur le cadre réglementaire
Impliquer les élus de manière dynamique dans les réunions
Améliorer les retours entre les élus délégués et les élus des communes
Décentraliser les informations liées à la rivière et aux milieux aquatiques et tisser un réseau non cloisonné dans toutes les structures
Informers les propriétaires riverains (droit, devoir, bonnes pratiques)
Informers les services techniques communaux
Impulser des comportements « éco-citoyens »
Valoriser les paysages
Communiquer autour de la valeur écologique du territoire
Dialoguer autour de Natura 2000
Dialoguer autour des mesures mises en place (principe et objectif)
Diffuser les résultats, les retours d'expériences
Pérenniser l'action auprès des scolaires
Eduquer le grand public vers des pratiques plus durables
Eduquer des publics cibles aux problématiques de l'eau
Mettre en place et faire vivre un réseau technique
Développer et animer un réseau lié au patrimoine
Développer et mettre en œuvre un fonctionnement en réseau au niveau des élus

ARTICLE 3 : Objet du marché

Le présent CCTP s'applique au marché à bons de commande intitulé :

La conception, l'infographie et l'édition de documents et outils de communication

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande suivant la définition de l'article 71 du Code des Marchés Publics.

A titre indicatif et sans engagement de la part du maître de l'ouvrage, l'estimation en volume, valeur ou quantité des prestations envisagées est liée à une mise en œuvre sur une période d'une année.

Il concerne la conception, l'infographie et l'édition de :

- ✦ Une publication de 8 pages, de type bulletin intercommunal
- ✦ Un classeur d'information avec 16 fiches documentaire, un bloc-notes et un CD de données.
- ✦ Un livret pédagogique à destination des scolaires
- ✦ Un guide du propriétaire riverain
- ✦ Un kit de communication pour les journées du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (grand public)

ARTICLE 4 : Durée et délai d'exécution

Le présent marché est passé pour une durée de 1 an à compter de la date de notification du marché. Les délais d'exécutions et ou de réalisation pour les différentes commandes seront stipulés mentionnés dans l'offre du candidat et consignés dans l'acte d'engagement et les différents bons de commandes afférents à chaque lot.

ARTICLE 5 : Documents et données fournis par le Syndicat mixte du bassin versant de l'Anzon, du Lignon et du Vizézy

Le syndicat mixte fournira l'ensemble des données nécessaires à l'exécution du marché.

Un dossier de consultation est remis à chaque candidat :

Il est constitué par :

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières(CCTP), le Bordereau des Prix Unitaire (BPU), le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le Règlement de Consultation (RC), l'Acte d'Engagement (AE).
Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) s'applique au présent marché

ARTICLE 6 : Documents remis par le candidat lors de sa remise d'offre

En application du Règlement de Consultation : Le candidat fournira un mémoire technique, précisant la nature de son offre et comportant :

Les prix des prestations et fournitures, la nature des matériaux utilisés, les délais d'exécution et les modalités de réalisation des prestations,

Le BPU complété et signé,

Le DQE complété et signé,

L'Acte d'Engagement complété et signé,

Le CCTP signé,

CHAPITRE 2 : DETAILS PAR PRESTATION

Nom de l'action	Edition d'un petit journal du contrat
------------------------	--

ARTICLE 1 : désignation de la prestation

Objectif stratégique	Animer, informer, sensibiliser.
Objectif(s) opérationnel(s)	Générer un intérêt pour le patrimoine lié à l'eau. Favoriser une meilleure lisibilité des actions auprès de la population du bassin versant. Mettre en œuvre un plan local thématique d'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges de la vie.
Sous objectifs	Communiquer autour de la valeur écologique du territoire. Signaler les réalisations du contrat. Diffuser les résultats et les retours d'expérience. Eduquer le grand public vers des pratiques plus durables.
Contexte	La population locale considère l'eau et les milieux aquatiques comme un atout de leur territoire. Les préoccupations vis-à-vis de l'environnement sont grandissantes. Pourtant, l'ancien contrat était très mal connu.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">✦ augmenter l'intérêt pour le patrimoine.✦ sensibiliser la population locale.✦ augmenter les connaissances sur le contrat et ses actions.
Définition de la prestation	Revue de 8 pages recto-verso, Format A4, Nombre d'exemplaires : 25000, Conception et infographie, Impression PS : Le SYMILAV fournira les textes et photos

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie
- ✦ Prix unitaire HT d'impression
- ✦ Prix unitaire HT total livré
- ✦ Coût unitaire de l'exemplaire

Nom de l'action	Publication à destination des élus: classeur et fiches
------------------------	---

ARTICLE 1 : désignation de la prestation

Objectif stratégique	Animer, informer, sensibiliser.
Objectif(s) opérationnel(s)	Favoriser l'acquisition de connaissances des élus délégués. Favoriser un meilleur relais des informations vers les élus communaux.
Sous objectifs	Favoriser l'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques et sur la démarche Natura 2000. Décentraliser les informations liées à la rivière et aux milieux aquatiques et tisser un réseau non cloisonné dans toutes les structures.
Contexte	A l'heure actuelle nous pouvons faire deux constats : <ul style="list-style-type: none"> ✦ le contrat de Rivière-Natura 2000 est une démarche complexe abordant des thématiques très spécifiques dont la transversalité n'est pas bien connue. ✦ les élus des communes du bassin versant sont énormément sollicités dans leurs diverses fonctions et manquent parfois de temps pour comprendre et diffuser les informations données par le syndicat.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✦ concertation et participation plus importante. ✦ appropriation du contrat. ✦ Dynamique locale.
Définition de l'opération	<p>Classeur documentaire pour les élus :</p> <p>Ce document se présentera sous la forme d'un classeur comprenant : 1 classeur, 16 fiches, un bloc-notes, un calendrier (2012-2018) et un CD-ROM de données. Nombre d'exemplaires : 120.</p> <p><u>1. Classeur avec retour et fermeture par pression</u> : format fini : 230*310 mm / dos environ 30 mm / impression quadri recto / création et infographie visuel Recto classeur.</p> <p><u>2. fiches documentaires (16)</u> : format A4 / perforée 4 trous / impression quadri recto-verso / papier 170 g / fichiers fournis par nos soins.</p> <p><u>3. bloc-notes 50 feuillets identiques</u> : format 210*150 mm / papier 80 g / impression quadri recto / façonnage sur dessous carton 20/10^{ème} / création et infographie visuel bloc-notes.</p> <p><u>4. Gravage et impression DVD Rom</u> : support DVD-R 4,7Go / impression quadri recto / création et infographie visuel DVD-Rom.</p> <p><u>5. Fourniture et collage pochette DVD</u> : pochette polypro sans impression (avec recto transparent)</p>

	Les classeurs seront livrés fini prêts à l'emploi
--	---

	PS : Le SYMILAV fournira les textes, photos et données
--	--

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie du classeur
- ✦ Prix unitaire HT d'impression et de façonnage du classeur
- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie du bloc-notes
- ✦ Prix unitaire HT d'impression du bloc-notes
- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie des fiches (16)
- ✦ Prix unitaire HT d'impression des fiches (16)
- ✦ Prix unitaire HT de gravage et impression des DVD de données
- ✦ Prix unitaire des pochettes de rangement des DVD de données

- ✦ Prix unitaire HT total livré
- ✦ Coût unitaire de l'exemplaire

Nom de l'action	Création et édition d'un livret pédagogique pour les scolaires
------------------------	---

ARTICLE 1 : désignation de la prestation

Objectif stratégique	Animer, informer, sensibiliser.
Objectif(s) opérationnel(s)	Mettre en œuvre un plan local thématique d'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges de la vie.
Sous objectifs	Pérenniser l'action auprès des scolaires.
Contexte	Le syndicat a une mission de sensibilisation à l'eau et aux milieux aquatiques. L'importance des animations en milieu scolaire est reconnue de tous. L'éducation à l'environnement et au développement durable reste une priorité pour le syndicat qui souhaite éveiller le sens critique des plus jeunes sur les thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✦ prise de conscience. ✦ diffusion de l'information dans les familles. ✦ évolution des comportements.
Définition de l'opération	<p>livret pédagogique à destination des scolaires</p> <p>24 pages. (4 couv + 20 pages intérieures) format 210*210 mm. Couverture 250 g, intérieur 90 g 5000 exemplaires. Impression quadri recto-verso Conception et infographie avec illustrations à prévoir par vos soins. Une version informatique (PDF), à diffuser via le site internet, sera prévue. PS : Le SYMILAV fournira les textes, photos et données</p>

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie du livret
- ✦ Prix unitaire HT d'impression du livret pour 5000 exemplaires
- ✦ Prix unitaire HT global par livret
- ✦ Prix unitaire de ré-impression de 1000 livrets supplémentaires l'année suivante

Nom de l'action	Guide du propriétaire riverain
ARTICLE 1 : désignation de la prestation	
Objectif stratégique	Animer, informer, sensibiliser.
Objectif(s) opérationnel(s)	Favoriser l'action des acteurs locaux.
Sous objectifs	Informers les propriétaires riverains (droit, devoir, bonnes pratiques).
Contexte	D'après la loi, les propriétaires riverains doivent entretenir la rive du côté de leur propriété jusqu'au milieu du lit de la rivière. Cependant, peu de gens sont informés de ces responsabilités. Et quand bien même ces responsabilités seraient connues, les savoirs pour gérer au mieux le milieu ne sont pas toujours acquis. Le syndicat a déjà édité un « Guide du propriétaire riverain » mais celui-ci demande à être réactualisé et amélioré.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✦ augmenter les connaissances des propriétaires riverains. ✦ faire agir à l'échelle du particulier. ✦ meilleure gestion des berges.
Définition de l'opération	<p>Guide du propriétaire riverain</p> <p>24 pages. (4 couv + 20 pages intérieures) format A5 fermé, A4 ouvert. Couverture 250 g, intérieur 90 g 1000 exemplaires. Impression quadri recto-verso Conception et infographie avec illustrations à prévoir par vos soins. Une version informatique (PDF), à diffuser via le site internet, sera prévue. PS : Le SYMILAV fournira les textes, photos et données</p>

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie du guide
- ✦ Prix unitaire HT d'impression du guide pour 1000 exemplaires
- ✦ Prix unitaire HT global par guide
- ✦ Prix unitaire de ré-impression de 1000 guide supplémentaires l'année suivante

Nom de l'action	Journées du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
------------------------	--

ARTICLE 1 : désignation de la prestation

Objectif stratégique	Animer, informer, sensibiliser.
Objectif(s) opérationnel(s)	Générer un intérêt pour le patrimoine lié à l'eau. Favoriser l'action des acteurs locaux. Favoriser une meilleure lisibilité des actions auprès de la population du bassin versant. Mettre en œuvre un plan local thématique d'éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges de la vie. Favoriser les mises en réseau et assurer leur animation.
Sous objectifs	Valoriser les paysages. Communiquer autour de la valeur écologique du territoire. Impulser des comportements « éco-citoyens ». Eduquer le grand public vers des pratiques plus durables. Signaler les réalisations du contrat. Diffuser les résultats et les retours d'expérience. Développer et animer un réseau lié au patrimoine.
Contexte	Au cœur d'un patrimoine naturel d'exception, la population forézienne n'a pas toujours conscience de la richesse de ses milieux. Les dynamiques locales, qui génèreraient la reconnaissance de ce patrimoine, sont peu nombreuses.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ✦ augmenter l'intérêt pour le patrimoine. ✦ impulser une dynamique locale. ✦ sensibiliser la population locale. ✦ animer les partenariats. ✦ faire participer la population à la gestion du milieu.
Définition de l'opération	Conception, infographie et publication du kit de communication qui comprendra à minima : 100 affiches format 600*400 mm 1000 programmes format A5 fermé / format A4 ouvert / quadri recto-verso / 2 fiches « consignes pour protéger l'eau » / 5000 exemplaires / format A4 / impression quadri recto. En option : vous pouvez proposer des outils complémentaires à ceux présentés ci-dessus PS : Le SYMILAV fournira les textes, photos et données

ARTICLE 2 : Prix à fournir

- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie-Impression des affiches
- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie-Impression des programmes
- ✦ Prix unitaire HT de conception-infographie-Impression des fiches
- ✦ Prix unitaire HT des différentes options proposées

Echéancier de réalisation 2012

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	nov
Edition d'un journal de 8 pages											
Classeur à destination des élus											
Livret pédagogique à destination des scolaires											
Guide du propriétaire riverain											
Journée du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (grand public)											

